MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

Ville de Saint-Pryvé Saint-Mesmin
Direction Générale
Service des Finances
215 route de Saint-Mesmin
BP 07
45 750 Saint-Pryvé Saint-Mesmin
Tél: 02 38 22 63 63

Marché de services

- Passé selon une procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des Marchés Publics et à la délibération du 20 mars 2009 du Conseil Municipal de Saint Pryvé Saint Mesmin

Maintenance des installations d'alarme anti-intrusion dans les bâtiments publics de la commune de St Pryvé St Mesmin

Cahier des Charges

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

Marché de services pour la maintenance annuelle des systèmes d'alarme anti-intrusion dans différents bâtiments de la commune.

ARTICLE 2 : DESCRIPTIF

Le présent marché comprend :

- Une visite de maintenance annuelle et dépannages éventuels des installations réparties sur dix huit sites différents. La date d'intervention sera définie par la commune.

  Ci-dessous : description des équipements à entretenir :

Site	Centrale	Clavier	Radar	Détecteur d'ouverture	Sonde froid	Transmetteur d'alarme	Sirène extérieure	Sirène intérieure
18 Unit	17 Unit	27 Unit	136 Unit	25 Unit	6 Unit	14 Unit	10 Unit	24 Unit

- Un essai général de bon fonctionnement après une visite périodique ou un dépannage
- Un contrôle des connexions électriques et des réglages éventuels des appareils après chaque visite périodique
- Un contrôle du niveau et de l'état de charge des batteries avec remplacement
- Les matériels remplacés seront obligatoirement certifiés A2P et compatibles avec l'ensemble de l'installation

Article 3 : DELAI D'INTERVENTION

En cas d'intervention pour dépannage, le délai d'intervention est défini comme ci-dessous :

- Pour une demande de dépannage avant 12h00, intervention dans la journée
- Pour une demande de dépannage après 12h00, intervention au plus tard le lendemain avant 12h00

En cas de dysfonctionnement l'entreprise s'engage à faire dans un premier temps avec un technicien de la ville un dépannage téléphonique.

ARTICLE 3 : CRITERES D'ATTRIBUTION

Garanties Professionnelles :

- Justifier d'un agrément A.P.S.A.D

Critères :

- Références sur des marchés similaires, sur les 5 dernières années (20 %)
- Valeur technique : justifier d'une astreinte pour dépannage 24h/24 et 7J/7 (30 %)
- Prix (50 %)

ARTICLE 4 : DETERMINATION DES PRIX

Le prix sera fixé sur la base d'un montant forfaitaire annuel. Il couvre l'ensemble des prestations de main d'œuvre, frais de déplacement et fourniture des matériels de remplacement nécessités par la maintenance normale de l'installation, lors des vérifications périodiques et des dépannages en dehors de cette visite autres que ceux faisant suite à une erreur de manipulation, de déprédations ou d'éléments extérieurs à l'installation qui feront l'objet d'une facture séparée.
La facturation du marché sera présentée sous la forme d'un sous détail de prix par bâtiment et établie par semestre d'un montant correspondant à la moitié du forfait annuel.

ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION

Le présent marché sera établi pour une durée de 1 an reconduit expressément, sauf dénonciation par courrier recommandé par l'une ou l'autre des parties 2 mois avant la date échéance du marché.

La durée totale ne pourra excéder 3 années.
Le marché est exécutoire dès sa notification.

ARTICLE 6 : FORME ET CONDITION D'ENVOI DES OFFRES

A) Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site internet de la ville : www.saint-pryve.com, rubrique marchés publics. Il pourra aussi être transmis sur appel téléphonique, courriel ou demande écrite.

Les offres pourront être transmises par les candidats en courrier simple ou par courriel :

Mairie de St Pryve St Mesmin
Service Technique
215 route de Saint Mesmin
BP 07
45750 Saint Pryvé Saint Mesmin
mairie@saint-pryve.fr

Délai de réception des offres : vendredi 28 mai 2010, 16h00.

B) Présentation des offres :
- lettre de candidature
- déclaration sur l'honneur dûment datée et signée, justifiant que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales
- devis
- acte d'engagement et cahier des charges signés
- mémoire justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de la prestation
- agrément et références

ARTICLE 7 : JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement sera effectué dans les conditions prévues par la délibération du 20 mars 2009 du Conseil Municipal de Saint Pryvé Saint Mesmin en considérant par ordre d'intérêt les critères spécifiques déterminés ci-dessus.

COMMUNE DE ST PRYVE ST MESMIN

Maintenance des installations d'alarme anti intrusion

MARCHE DE SERVICES

A PROCEDURE ADAPTEE

Acte d'Engagement

Maître d'Ouvrage : **Commune de ST PRYVE ST MESMIN**
Mairie
215, route de St Mesmin – BP 07
45750 ST PRYVE ST MESMIN
Tél. 02.38.22.63.63 / Fax. 02.38.66.20.56

Maître d'Oeuvre : Service Technique
215 route de St Mesmin
45750 St Pryvé St Mesmin
Tél : 02.38.22.64.11 / Fax : 02.38.66.20.56

ACTE D'ENGAGEMENT

ARTICLE PREMIER : CONTRACTANTS :

Je soussigné,

Monsieur

agissant pour mon propre compte,

adresse :

Tél :

Fax :

- Immatriculé à l'INSEE :

- N° d'identité d'entreprise (SIREN) :

- N° d'identité d'établissement (NIC) :

- N° de SIRET :

- Code d'activité économique principale (APE) :

- N° d'identification au registre du commerce :

et après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) et du cahier des charges joint à la présente consultation; m'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de **90 jours** à compter de la date limite des offres.

ARTICLE 2 : PRIX :

Les prix et les modalités de variation des prix seront établis dans les conditions prévues au C.C.A.G.
Les prestations seront rémunérées par applications du prix forfaitaire du marché pour un montant global :

Montant du marché

Montant HT	
T.V.A. à 19,60 %	
Montant TTC	
(en lettres)	

ARTICLE 3 - DELAIS :

La date de la visite de maintenance annuelle sera définie par le maître d'ouvrage.

ARTICLE 4 - PAIEMENTS :

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit : (joindre R.I.B.)

du compte ouvert au nom de

sous le n°

à

- Les annexes n° à la présente offre de prix indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, le nom de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché.

Cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

En conséquence, le montant maximal de la créance que je pourrai présenter en nantissement est ainsi de :
€ TTC.

J'affirme, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à mes torts exclusifs, que la Société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 44 du Code des Marchés Publics.

Les déclarations similaires des sous-traitants énumérés plus haut sont annexées au présent acte d'engagement.

Toutefois, le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement, en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Fait à , le

Mention(s) manuscrite(s)

"lu et approuvé"
Signature(s) de l'(des) entreprise(s)

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement
pour un montant de ……€

ANNEXE A L'OFFRE DE PRIX EN CAS DE SOUS-TRAITANCE

A FOURNIR A L'APPUI DU MARCHE

Demande d'acceptation d'un sous-traitant
et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance (1)

ANNEXE N° .....

MARCHE :

- Titulaire
- Objet

PRESTATIONS SOUS-TRAITEES :

- Nature
- Montant T.V.A. comprise

SOUS-TRAITANT :

- Nom, raison ou dénomination sociale
- Entreprise individuelle ou forme juridique de la Société
- Numéro d'identité d'entreprise (SIREN)
- Numéro d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers
- Adresse
- Compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre, numéro de compte).

CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE :

- Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes
- Date (ou mois) d'établissement des prix
- Modalités de révision de prix
- Stipulations relatives aux délais, pénalités, réfactions et retenues diverses
- Personne habilitée à donner les renseignements prévus au Code des Marchés Publics

COMPTABLE ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS

La personne responsable du marché L'entrepreneur

.....
Le mandataire

.....